Commune de BIERNE



ACCUEIL DE LOISIRS



Modalités d'inscription TOUSSAINT 2023

du 23 octobre au 3 novembre 2023 de 4 à 14 ans

HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH: de 9h à 12h - de 14h à 17h

RESTAURANT : de 12h à 14h

PERICENTRE: de 8h à 9h - de 17h à 18h

PLACES LIMITÉES:

16 places par semaine: *2019 (4 ans) à 2017 (5ans)

20 places par semaine : *2017 (6ans) à 2015

• 20 places par semaine: *2014 à 2009 (14ans)

*âge pris au démarrage de la semaine demandée

Les inscriptions à l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint se déroulent :

🖊 Pour les enfants qui habitent à Bierne ou qui sont scolarisés au groupe scolaire Joseph Leprêtre 🛭

le jeudi 28 et le vendredi 29 septembre

Les inscriptions seront retenues <u>en fonction de l'ordre d'arrivée</u> à partir de 7h30 le jeudi 28 septembre UNIQUEMENT PAR MAIL (aucune demande faîte avant sera enregistrée) auprès de la direction du service enfance-animation <u>enfance.animation@bierne.fr</u>.

■ En fonction du nombre de places encore disponibles, les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire par mail le mardi 3 octobre 2023. Les informations seront disponibles sur <u>bierne.fr</u> le lundi.

Les familles recevront leur facture par mail, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 16 et 20 octobre 2023.

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscriptions à remplir (si le dossier est complet), sauf si les données apportées ont connu une modification.

Pour les enfants <u>non-enregistrés</u> auprès de nos services depuis la rentrée de septembre 2023, merci de compléter les documents suivant (seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés) :

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance
- Talon réponse du règlement intérieur